



Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse



NOTE D'ETAPE SUR L'EVALUATION AU 31 DECEMBRE 2010

REDIGEE PAR « *KALEIDO'SCOP* »

DOSSIER : AP1 n° 374

Intitulé du projet : La Mobilité Internationale : Un dispositif d'appui à la promotion de la Jeunesse

Porteur du projet : ADICE

Evaluateur du projet : Kaléido'Scop (www.kaleido-scop.eu)

Marion Kissous (référente évaluation quantitative)

Paul Hallé (référent évaluation qualitative)

Clément Dupuis (coordination)

Région(s) d'expérimentation :

Région nord-pas de Calais et région Rhône alpes

1. Problématique, objectifs et méthode de l'évaluation

Le projet de l'ADICE se veut structurant en termes de mobilité sur le territoire entre autre à travers la mise en place de pôles locaux de mobilité. Ces pôles auront une fonction de repères et de relais de la mobilité (informer sur le sens et les programmes de mobilité). Un comité régional (en Rhône Alpes et dans le Nord-Pas-de-Calais) ainsi qu'un comité de pilotage constitueront l'architecture globale du projet.

Lors de notre dernier rapport semestriel, nous avons mis en avant les constats suivants :

- Le but de l'ADICE consistant à créer une égalité d'accès à la mobilité à travers une présence territoriale élargie (ce but fonde aussi la légitimité de l'ADICE)
- La stratégie territoriale est confrontée à des réalités territoriales très hétérogènes et induit le passage d'un seuil de fonctionnement interne différent
- Le pôle local de mobilité comme chaînon central d'un espace partenarial et d'accès à la mobilité

Dans la mesure où le présent cadre nous le permet nous souhaitons développer la structuration d'une réponse aux questions d'évaluations initiales qui, rappelons-le, sont les suivantes :

1. Dans quelle mesure la mise en place d'un maillage territorial stratégique (vs. maillage territorial « actuel », construit par opportunité) permet-elle un accès plus équilibré aux dispositifs de mobilité internationale des jeunes avec moins d'opportunités ?
2. Quels sont les effets de la disponibilité immédiate de places au départ en mobilité internationale ?
3. Dans quelle mesure la mise en place de comités de concertation (Régionaux, national) permet-elle d'articuler les dispositifs de mobilité existants de manière plus cohérente ?

La seconde question d'évaluation nous semble, depuis la précédente note d'étape, caduque suite à l'affirmation de la part de l'ADICE qu'une telle disponibilité des places ne fait aujourd'hui pas partie des procédures existantes au sein de l'ADICE. Nous avons d'ailleurs pu constater cela lors de l'analyse de l'organisation actuelle : la préparation d'un bénéficiaire avec le départ à une durée estimée de 3 mois. Elle comprend un minimum de 6 rencontres avec les jeunes et une formation aux questions interculturelles et de gestion des conflits.

Dans un premier temps nous allons aborder l'architecture territoriale et organisationnelle de l'ADICE. Dans cette même logique nous allons nous intéresser dans un deuxième temps aux effets (re)structurants sur l'accompagnement et plus généralement aux parcours proposés aux bénéficiaires. Ces parcours découlent évidemment de la structure organisationnelle qui les porte (ainsi que de l'expérience apportée par les différents acteurs). En dernière partie, l'idée est d'ébaucher une problématique de l'accessibilité (la probabilité d'accéder à la mobilité en fonction de facteurs choisis) propre au projet de l'ADICE.

Méthodologie quantitative :

Les outils quantitatifs utilisés

❖ Questionnaire

- **Partenaires (« Réseau et coopération ») :**

Mesurer la vision du projet et du partenariat à travers tous les acteurs (porteur de projet inclus) et les thèmes suivants, sur deux échelles Réalité et Importance: objectifs/valeurs/identité, gestion de projet, communication/connaissance mutuelle/dynamique de groupe, démarche qualité.

Pour répondre à la question, « **Dans quelle mesure la mise en place d'un maillage territorial stratégique (vs. maillage territorial « actuel », construit par opportunité) permet-elle un accès plus équilibré aux dispositifs de mobilité internationale des jeunes avec moins d'opportunités ?** », nous utiliserons plus spécifiquement :

Toutes les questions du questionnaire « Réseau et coopération »

2. Etat d'avancement et premiers résultats

a) Une architecture territoriale reposant sur des « pôles locaux de mobilité »

Dans l'idée d'être au plus près des acteurs de terrain (toutes les structures/professionnels en contact avec le public), l'ADICE élabore dans le cadre de la plateforme un maillage territorial à plusieurs niveaux.

En Rhône-Alpes, comme dans le Nord-Pas-de-Calais, l'idée est de former des professionnels aux enjeux et au fonctionnement procédural (programmes et accompagnement notamment) et aux sens/objectifs des dispositifs de la mobilité. La différence entre les deux régions est que l'ADICE peut s'appuyer en Nord-Pas-de-Calais sur un historique et une légitimité alors que son implantation en Rhône-Alpes est récente et pas toujours identifiée par les structures existantes.

Un travail au niveau national, intégrant les institutions de la mobilité, est complémentaire à cette stratégie et porte sur l'articulation des différents programmes existants. Le positionnement recherché de l'ADICE se situe ainsi dans l'animation d'un groupe d'acteurs existants, à un niveau local (professionnels en contact avec les publics) comme au niveau national (entre institutions financeurs et experts de la mobilité). Elle joue ainsi un rôle de communication sur un axe vertical qui lie et met en tension les dispositifs existants et les différentes réalités sur les terrains - celles des jeunes peu privilégiés comme celle des professionnels en contact direct avec eux.

La structuration du projet évolue ainsi à plusieurs niveaux :

- Une concertation entre les différentes institutions au sein d'un comité national qui a pu commencer à travailler à partir d'une première réunion
- Un comité régional dans le Nord-Pas-de-Calais qui s'appuie sur plusieurs pôles locaux de mobilité et en fédère d'autres
- Une coordination régionale Rhône-Alpes avec un pôle local de mobilité en formation à Grenoble et d'autres en exploration

Un développement proactif sur un axe horizontal

Ainsi, par son positionnement sur deux régions en tant que petite structure associative, l'ADICE construit un rôle d'animateur, de facilitateur et d'accompagnateur des structures. Son développement se fait ainsi sur un axe organisationnel horizontal offensif en allant sur le terrain pour trouver des structures pour lesquelles la mobilité peut constituer une proposition novatrice pour les jeunes ou une ressource de renouvellement même pour les structures (en intégrant la « mobilité » dans leur projet associatif).

Autres points observés

- Un rythme alterné due à un changement de coordinateur et un remaniement plus important en interne à l'ADICE
- La formation de Pôles Locaux de mobilité dans les zones où l'ADICE n'a pas une inscription historique nécessite un travail important, minutieux et chronophage d'« intérêt » auprès des différents acteurs
- L'association Dynamiques Plurielles, positionnée comme deuxième démultiplicateur en Rhône-Alpes a pris un retard considérable étant donné sa faible inscription locale et ses capacités/ressources/compétences limitées lui permettant de sortir de cet isolement.
- Malgré les multiples compétences en présence, le rôle de coordination, de formation, d'accompagnement et de technicien des programmes européens repose en Rhône-Alpes sur très peu de ressources humaines ce qui explique en partie la vitesse d'avancement en décalage avec la dynamique du nord.

b) Les effets structurants de la plateforme sur la construction d'une expérience de mobilité sous forme de « parcours »

Cette problématique prend forme au fur et à mesure avec les pôles locaux de mobilité qui se mettent en place. Au niveau des pôles locaux de mobilité, l'ADICE procède à une formation des membres des pôles où l'on explicite entre autre la démarche d'accompagnement. Au fur et à mesure l'idée est de transférer la compétence aux membres de ces pôles locaux de mobilité afin qu'ils réalisent une partie du travail d'accompagnement à commencer par un premier entretien sur les motivations du jeune à partir.

Dans la mise en œuvre de l'expérimentation, l'ADICE capitalise à la fois sur son expérience d'accompagnateur des jeunes vers des projets de mobilité (un processus formalisé) et la valeur ajoutée de son réseau international de structures d'accueil. L'ADICE investit par ailleurs dans l'élargissement continu de ce même réseau qui est aussi la condition de l'envoi des bénéficiaires.

Cette question touche bien évidemment à la qualité de l'accompagnement et, par conséquent, à la problématique de l'accessibilité amorcée ci-dessus mais aussi à celle de la construction d'un espace commun avec des processus désormais interdépendants. L'efficacité et l'efficacités au final deviennent un vrai enjeu notamment dans la phase de construction, pour le porteur de projet comme pour l'évaluateur. La mise en place et l'opérationnalité d'une base de donnée par l'ADICE leur permet aujourd'hui de suivre les jeunes en réduisant/limitant le travail administratif.

Nous avons souligné plus haut que l'ADICE se développe en nouant des partenariats horizontaux (« d'égal à égal ») avec un certain nombre de structures en contact direct avec les jeunes. Elle n'a pas la capacité organisationnelle à instituer des circuits verticaux tel que peut le faire une organisation pyramidale classique. La condition du fonctionnement de ces partenariats et du coup des circuits d'accompagnement dépendent d'un autre facteur qui est la confiance réciproque. Au-delà de l'interpersonnel, elle intervient bien comme un facteur qui déclenche l'orientation des jeunes vers l'ADICE et les dispositifs de mobilité en général.

c) L'accessibilité et les effets du *parcours mobilité*

Le rôle des pôles locaux de mobilité et plus globalement la stratégie déployée par l'ADICE poursuit le but de rendre la mobilité réellement accessible à tous les jeunes. L'action se concentre dans la formation des pôles locaux de mobilité où le résultat attendu est bien celui d'une élimination des freins inhérents à leur culture et pratique du métier, empêchent – telle est l'hypothèse - les professionnels à proposer la mobilité dans leurs structures en général et auprès des jeunes en difficultés en particulier. C'est cela que nous allons continuer à explorer dans la mise en place des futurs pôles locaux de mobilité comme dans ceux qui ont déjà été constitués, et qui aujourd'hui même sont opérationnels. Etant donné que le résultat attendu se situe à moyen et long terme - à travers une évolution de la culture professionnelle et de l'intégration de la mobilité dans la pratique comme un « outil de la promotion sociale » ordinaire - les méthodes quantitatives vont nous fournir des indices afin de nourrir l'identification des facteurs freinant sur le terrain et vice-versa.

Partie quantitative :

❖ Questionnaire « Réseau et coopération » :

Nb participants	Nb répondants	Taux de réponse
27	8	29,63%

Le questionnaire a été envoyé le 13/12/2001 et une relance a été faite le 03/01/2011. Le faible taux de réponse au 17/01/2011 s'explique par le fait que certains partenaires n'ont pas voulu répondre, ayant été « surpris » par l'invitation à répondre au questionnaire (différents niveau d'investissement/implication dans le projet, incompréhension). Cet état de fait va être analysé dans la partie qualitative.

L'analyse du questionnaire ne sera pas présentée car les réponses ont été récoltées après le 31/12/2010.

Tout ce travail avec ce questionnaire est accessible aux différents membres de l'équipe de Kaléido'Scop afin de préparer leurs entretiens qualitatifs individuels ou collectifs auprès des porteurs et partenaires.

CERTIFICAT :

Je soussigné, Clément Dupuis, responsable de la structure évaluatrice du projet AP1 n°374_EVA, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Date : 09/02/2011

Signature :



KALEIDO'SCOP -entreprise coopérative-

3, rue Dormoy - F42000 St Etienne
Tél : +33 (0)9.54.91.85.08.
contact@kaleido-scop.eu - www.kaleido-scop.eu
Siret : 492 992 425 00024 - TVA : FR51492992425